SARL ALTISAFETY
700 Chemin de Boistrolles
69620 VAL D'OINGT

E-mail : formation@altisafety.fr
Tél : 07 64 15 28 85

ALTISAFETY
· élever votre sécurité ·

FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR INITIALE- 2 jours

Profils des apprenants :
Toute personne appelée à travailler en hauteur, à l'aide d'équipements de protection individuelle catégorie 3 (harnais, système antichute, ancrage), installant leur propre ancrages temporaires sur des poste de travail non équipés.

Intervenant sur la formation :
- ✓ Titulaire du certificat d'agent technique cordiste
- ✓ Moniteur de travaux en hauteur
- ✓ Vérificateur EPI catégorie 3

Nombre de stagiaires maximum par formation : 8 personnes

Lieu : intra ou inter-entreprise

« La loi interdit toute discrimination directe ou indirecte en formation professionnelle, notamment en raison du sexe, de l'origine, de l'âge, du handicap ou des convictions religieuses. » Référence : articles 1 et 2 de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008
Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 07 64 15 28 85.

Durée de la formation : 14.00 heures (2 jours) en présentiel

Modalités et délais d'accès : Demande d'inscription à faire par mail (formation@altisafety.fr) ou par téléphone au 0764152885 et réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Pré-requis :
- Être reconnu apte médicalement aux travaux en hauteur
- Ne pas être sujet aux vertiges
- Maitrise et compréhension de la langues française

Objectifs pédagogiques

- Nommer les règlementations et les normes de sécurité en hauteur.
- Mettre en pratique le port et l'utilisation des équipements de protection individuelle (catégorie 3).
- Maîtriser une pratique suffisante pour évoluer et se positionner en sécurité lors d'interventions en hauteur à l'aide des équipements de protection individuelle (points d'ancrage, amarrage et lignes de vie).
- Désigner les différentes techniques de vérification et d'entretien de son matériel.

SARL ALTISAFETY
700 Chemin de Boistrolles
69620 VAL D'OINGT

E-mail : formation@altisafety.fr
Tél : 07 64 15 28 85

ALTISAFETY
· élever votre sécurité ·

Contenu de la formation

FORMATION THÉORIQUE :

- La prévention des chutes de hauteur.
- La responsabilité civile et pénale.
- Les moyens de protection.
- Présentation des EPI Catégorie 3 (Connecteurs, cordes, harnais anti-chute,..) :
  - Les dispositifs d'ancrage.
  - Les éléments de connexion.
  - Les dispositifs préhension du corps.
- Calculs théoriques d'une chute et statistiques.
- La gestion du matériel et des outils.
- La présentation de l'utilisation en sécurité des échelles - Analyse et immobilisation.

FORMATION PRATIQUE :

- La présentation du matériel de sécurité.
- Le réglage des harnais de sécurité.
- La confection des différents nœuds et leurs différentes utilisations.
- L'utilisation et la création des différents points d'ancrages fixes et points d'ancrages provisoires.
- La mise en place et utilisation des lignes de vies temporaires différentes en fonction des expositions aux chutes.
- La sécurisation des échelles mobiles et leur utilisation avec les EPI.
- La réalisation d'exercices pratiques d'équipements et de progression avec cheminement au sol.
- La mise en situation sur le site (si possibilité), équipement sur une zone de travail en situation réelle.
- La procédure de secours et de mis en attente d'une personne ayant chuté.

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Étude de cas concrets.
- Participation à un jeu de recherche des risques 3D
- Quiz en salle.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Vidéo et exercices théoriques,
- Remise à chaque apprenant d'un fascicule technique en fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence
- Test d'évaluation final de formation
- Evaluation des exercices pratiques en situation réelle

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation. Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation.

SARL ALTISAFETY
700 Chemin de Boistrolles
69620 VAL D'OINGT

E-mail : formation@altisafety.fr
Tél : 07 64 15 28 85

ALTISAFETY
· élever votre sécurité ·

- Evaluation des compétences en début et en fin de formation.
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur).

Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction est réalisé en fin de formation.

A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, se verront délivrer un certificat de réalisation de la formation travaux en hauteur.

Il est recommandé de renouveler la formation tous les 3 ans et de réaliser une formation complémentaire concernant le secourisme lié aux travaux en hauteur.

« L'employeur doit informer les salariés des consignes d'utilisation des EPI et leur assurer une formation adaptée, comprenant si nécessaire un entraînement à leur port, renouvelée aussi souvent que nécessaire (articles R. 4323-104 à R. 4323-106 du Code du travail). »